

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur André VITAL
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Réf DU : 04/pfu/184523
Réf DMS : 2043-0061/33/2007-345PU
Réf CRMS : AVL/KD/BXL-2.1729/s.420
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Parc du Cinquantenaire – Musées royaux d’Art et d’Histoire.
Placement d’un mât de signalisation touristique.

Avis conforme (*Dossier traité par Mme C. Defosse – DU et M. H. Vanderlinden - DMS*).

En réponse à votre lettre du 25 septembre 2007, en référence, reçue le 26 septembre, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 3 octobre 2007, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

Dans le cadre de la campagne de signalétique en Région bruxelloise poursuivie depuis plusieurs années par la CoCof, la CRMS est interrogée sur le placement d’un mât calicot destiné à la signalisation des Musées royaux d’Art et d’Histoire, compris dans l’ensemble classé formé par les différents bâtiments présents dans le parc ainsi que dans le site classé du Cinquantenaire. Il s’agit d’une installation à caractère social et culturel définitif ayant pour conséquence la modification du paysage du parc. Le mât d’une hauteur de 7 mètres, serait situé en face de l’escalier monumental de l’entrée des musées, en bordure de la pelouse latérale.

Un premier permis d’urbanisme, délivré le 11 janvier 2001, autorisait le placement de 4 mâts identiques sur l’esplanade du parc du Cinquantenaire (2 pour le Musée royal de l’Armée, 1 pour l’Autoworld et 1 pour les MRAH). Ce permis n’a pas été mis en œuvre et est aujourd’hui caduque.

Bien qu’en sa séance du 19 février 2003, elle ait rendu un avis favorable sur l’installation de ces mâts, la CRMS rappelle à la Direction de l’Urbanisme que le parc du Cinquantenaire bénéficie à présent d’un schéma directeur servant de référence aux travaux d’entretien, de restauration et de restructuration du parc. Cette étude, menée depuis 2001 sous la direction de la Fondation Roi Baudouin, a obtenu en 2004 un consensus général de la part de tous les acteurs concernés par ce vaste projet qui prévoit notamment la définition d’une signalétique claire, en concertation avec les différentes institutions présentes sur le site.

Par conséquent, dans l’attente de la mise en œuvre du plan de signalisation prévu dans le schéma directeur, la CRMS demande de surseoir à l’installation du mât calicot à l’endroit projeté et de placer si nécessaire à l’entrée du site (avenue des Nerviens) un mât qui regroupe l’ensemble des indications nécessaires pour signaler l’entrée principale des institutions (MRAH, Autoworld, etc.) depuis l’espace public.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l’expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden).